LA SÉPARATION

L'ordre du jour appelle la suite de la proposition de loi concernant la Séparation des Eglises et de l'Etat.

M. de Lamarzelle a la parole pour continuer le discours qu'il a commencé à la fin de la séance de mardi, après le remarquable discours de M. Boudenoot, et conclut en faveur des Congrégations.

Discours de M. Vallé

M. Vallé, président de la commission, déclare qu'il ne parlera, lui, de grâcieux. Tous les discours prononcés ici sont grâcieux à la Commission qui en conclut à l'urgence. Le gouvernement, M. Vallé rappelle que le gouvernement démissionnerait si la loi n'était pas votée. On en pourrait par le point rompre avec le St-Siège et on n'en peut pas rompre avec le pays. Après les chapitres 6 à 9 et 9 bis, M. Vallé lit les amendements. Il interpelle sur les violations du Concordat et les mesures d'exclusion. M. Vallé lit les amendements.

En 1904, au moment de vote de la loi sur la comptabilité des fabriques, le ministère avait déclaré que les fabriques seraient vierges. En 1905, le même s'élevait contre la loi d'anéantissement. Le 1er juin Gillivier dit au pleine Officiel que l'amendement de Berry de la Charte est aux manifestations de la justice divine. On se rappelle la pétitionnement des évêques contre la loi des associations.

Aussi depuis la rupture de nos relations diplomatiques, on ne pouvait sortir de cette situation sans faire la Séparation. M. Vallé rappelle que M. Clémenceau avait dit, Caillé qui était à Rome y porterait la sommation de la France. On ne peut pas faire le Concordat parce qu'un Concordat est fait de concessions. Aujourd'hui, que peut-on demander au pape et que peut-il nous donner?

A droite. — Sa bénédiction (Rires).

M. Vallé demande le maintien du budget des cultes jusqu'à ce que le pape ait dit s'il a pas d'autre possible.

Le syllabus jette l'anathème à tous les principes régissant les sociétés modernes. Il y a antinomie irréductible entre l'église et la société moderne.

La papauté et la République suivent deux voies divergentes et pour qu'elles se rencontrent, il faudrait que l'une d'entre elles consente à faire seule le chemin qui la sépare de l'autre. M. Vallé demande au Sénat s'il est disposé à faire ce voyage. (Applaudissements à gauche).

M. Vidal de Saint-Urbain dit que si le pays accepte la vraie liberté des cultes, il ne serait pas opposé à la Séparation, mais ce n'est pas le cas. M. de Saint-Urbain combat le projet et continuera son discours demain.

Séance vendredi. La séance est levée à 5 h. 5.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

du 16 Novembre

Séance du matin

M. Doumer préside la séance, ouverte à neuf heures.

LES RETRAITES OUVRIÈRES

M. Galopin, rapporteur. — Deux sous seraient utiles, M. Henri Michel n'a tenu compte que de la population laborieuse, les femmes ont été oubliées. Elles sont au nombre de 2.150.000. Ce serait une dépense de 600 millions à ajouter à la somme indiquée par le rapporteur.

M. Michel répond qu'il s'est occupé uniquement des retraites des ouvrières et non des autres femmes; ainsi le contre-projet soumis avec les crédits indiqués des retraites à tous les travailleurs du commerce, de l'industrie et de l'agriculture.

M. Puech, après avoir donné son adhésion à ce projet, a déclaré hier qu'il retirait sa signature et qu'il se refusait à le voter pour ne pas rendre stériles les efforts de la commission. L'adoption du contre-projet n'aurait pas les conséquences dont parlait M. Puech. Il est inadmissible que le rôle de la Chambre se réduise à l'enregistrement des décisions de ses commissions.

M. Millerand, président de la commission, rappelle que le rapporteur a, tout à l'heure, signalé une grave erreur de calcul dans les chiffres cités par M. Henri Michel. Il ajoute que l'article 52 du projet de la commission donne des retraites à tous les Français dans des conditions déterminées. On peut reprocher à la commission, et c'est ce qu'on a fait, d'accorder des retraites trop élevées. On a la prétention de défendre les sociétés de secours mutuels et on vient leur interdire de contribuer aux retraites.

C'est du contraire des vœux formulés par ces sociétés.

M. Michel répond qu'il a signalé simplement les dangers que le projet de la commission laissait courir à la mutualité.

M. Trouillot, ministre du commerce, demande à la Chambre de repousser le contre-projet qui lui paraît insuffisamment étudié. Avec ces bases incertaines, un déficit de plus de 200 millions est à craindre. La Chambre est en présence d'un travail profondément étudié pendant trois ans par la commission avec la collaboration de trois gouvernements. Le projet de la commission pourra être amélioré sur divers points de détail au cours de la discussion.

Il est impossible de prendre pour base de discussion ce projet improvisé. Dans le vote que la Chambre va émettre, on verra ceux qui veulent aboutir et ceux qui préfèrent l'ajournement.

M. Michel répond. — Il ne veut pas critiquer le projet de la commission, cependant il ne peut pas n'empêcher de dire qu'il lui manque des renseignements nécessaires pour faire face à la dépense.

M. Guieysse, rapporteur, dit que la conclusion est d'accord avec M. Trouillot sur les principes, mais le contre-projet est très compliqué.

M. Wendel a voulu faire le malade à la retraite. La Chambre assurée en ce moment une loi sur les retraites et non sur les maladies. Le contre-projet conduit dans l'établissement de la mutualité obligatoire. L'orateur en conservera une mutualité et obligation. La suite de la discussion est renvoyée à mardi matin.

La séance est levée à 11 h. 30.

Séance de l'après-midi

M. Doumer préside. Le procès-verbal est adopté.

La Chambre vote l'élection de M. Morin, député de la 1re circonscription de Nancy.

LE BUDGET DU COMMERCE

On aborde la discussion du budget du commerce et de l'industrie. M. Bellande commence par demander du commerce de cette de Bordeaux.

Après un échange d'observations entre les députés de la Gironde, la Chambre adopte, mais le vote l'ordre du jour suivant de MM. Chauvet et Bellande :

« La Chambre, comptant sur le gouvernement pour défendre les intérêts légitimes de la viticulture et assurer l'observation des conventions internationales, passe à l'ordre du jour de fabriques et d'origine, passe à l'ordre du jour. »

On aborde le chapitre 1er du budget du commerce.

M. Vaillant a la parole.

Les lois sur le travail

M. Vaillant présente des observations générales et demande au Ministre de tenir les engagements de son prédécesseur pour l'application des lois sur le travail, sur le cabotage et sur l'inspection du travail.

M. Trouillot répond qu'il s'entendra avec la Commission du travail et qu'il s'efforcera de l'aider à apporter les améliorations réclamées par M. Vaillant.

En ce qui concerne l'inspection du travail, il demandera aux inspecteurs des suggestions pour que les inspections soient régulièrement faites. Les ressources budgétaires ne permettent pas la création de des inspecteurs. Les crédits nécessaires coûteront de 618.220 francs.

La discussion générale est close.

Les chapitres 1 à 8 sont adoptés.

Au chapitre 10 (Conservatoire des Arts et Métiers) M. Defeanis demande l'augmentation pour le petit personnel et le personnel des bibliothèques.

M. Trouillot dit que il en fait faire des heures supplémentaires, on les remplace par des heures de nuit. Les heures de travail ne sont pas augmentées.

Les chapitres 10, 11, 12 et 13 sont adoptés.

Ecole nationale d'horlogerie

Sur le chapitre 16 « Ecole nationale d'horlogerie de Cluses », M. Emile Fabre développe un amendement tendant à rétablir le chiffre demandé par le gouvernement.

M. Georges Berry combat l'amendement et dit que l'on a demandé à la commission du budget de faire des économies, et lorsque ces économies sont réalisées on vient demander en séance le rétablissement des crédits. Il demande à la Chambre de repousser l'amendement.

M. Firmin-David soutient l'amendement qui tend à la création, dans l'Ecole nationale d'horlogerie, d'une annexe à l'atelier de petite mécanique et d'électricité, créé à titre d'essai en 1903.

M. Baudin, rapporteur général, se méconnaît pas que l'atelier de petite mécanique et d'électricité ait rendu de grands services aux mécaniciens-électriciens et au soit fréquentés par de nombreux élèves, mais il n'a pas été démontré que cette section ait été insuffisante jusqu'à présent pour y recevoir les étudiants qui sont appelés à y rentrer. Il demande à la Chambre, non pas de refuser le crédit, mais simplement de l'ajourner. Il promet, en somme de la Commission du budget, que, si dans le cours de l'année, le Ministre reconnaît la nécessité de ce crédit, du demander de nouveaux crédits et la commission l'examinera avec attention.

L'amendement de M. Emile Fabre est repoussé par la Chambre par 360 voix contre 190.

L'article 11 est adopté ainsi que les articles 15, 16 et 17.

L'enseignement professionnel

Sur le chapitre 18 (Ecoles nationales d'enseignement professionnel, commercial, maritime et bourses), MM. Breton, Cochery, Trouillot et le commissaire du gouvernement discutent sous longuement sur une proposition d'ajournement de la discussion de ce chapitre jusqu'après celle de budget de l'instruction publique.

Finalement, sur la demande de M. Cochery, président de la commission du budget, l'ajournement est repoussé.

M. Roche développe un amendement tendant à augmenter le crédit de 200.000 francs et de le porter sur la reconstruction de l'Ecole nationale professionnelle de Nantes, dont M. Debief, ancien ministre du commerce, a reconnu le nécessité et l'urgence.

M. Trouillot dit que le Conseil municipal de Nantes a déjà voté un crédit de 100.000 francs, mais le Conseil général n'a encore rien fait. Il s'entendra avec le ministre des finances pour que la nécessaire soit fait, de que le Conseil général en fera prononcé.

M. Roche retire son amendement.

M. Constans développe également un amendement tendant à augmenter le chapitre de 22.000 francs, pour élever de 60 le nombre des bourses à accorder aux élèves des Ecoles nationales professionnelles.

M. Georges Berry combat cet amendement.

M. Constans insiste.

M. Tournade demande s'il y a actuellement des demandes de bourses en souffrance.

M. Constans répond que oui.

M. Cochery combat l'amendement et dit qu'il ne accepte toutes les demandes d'augmentation de crédits, en rendre le travail de la commission et l'équilibre du budget impossible.

Il demande ainsi que les bourses ne soient accordées qu'après un concours.

M. Paul Constans dit : Puisqu'on veut trouver que nous ne pouvez accorder ces modestes crédits parce que vous ne pouvez équilibrer le budget, vous accepterez mon amendement qui tend à la suppression des nouveaux crédits; vous trouverez là les ressources qui vous manquent.

M. Modeste Leroy trouve que M. Constans est trop « modeste » en ne demandant que 60 bourses en plus, et surtout en les affectant dans les écoles professionnelles. Il lui demande de se joindre à lui l'année pascheine pour augmenter de beaucoup plus le nombre de bourses et de les étendre à toutes les écoles supérieures.

M. Trouillot propose l'amendement et demande à la Chambre de s'en tenir à l'augmentation des bourses proposée par la commission du budget.

L'amendement de M. Constans, mis aux voix, est repoussé par 287 voix contre 214.

Le chapitre 18 est adopté ainsi que le chapitre 19.

M. Lasies demande le renvoi à demain.

M. Cochery, président de la commission du budget, dépose une demande de scrutin public.

M. Lasies. — Nous n'avons jamais déposé de demande de scrutin public, mais puisque M. le Président de la Commission veut nous braver, nous lui rendrons la pareille.

M. Cochery proteste et dit que si on veut voter le budget en temps utile, il ne faut pas perdre de temps, et il insiste pour que la séance continue.

Les écoles de commerce

On aborde la discussion de l'article 20.

M. Jules Siegfried dépose un amendement tendant à augmenter le crédit de ce chapitre de 100.000 francs, pour élever le subvention aux écoles supérieures de commerce.

L'amendement de M. Siegfried, appuyé par MM. Leroy et Cornavin, est combattu par M. Lucant, commissaire du gouvernement, et par M. Bertrand, est repoussé à main levée.

Le chapitre 20 est adopté.

Les employés des chemins de fer

M. Rouanet présente une proposition de loi tendant à régler les rapports des employés des chemins de fer avec les Compagnies. Il donne lecture de l'exposé des motifs de sa proposition et devant de laquelle il demande l'urgence, qui est renvoyée à la Commission des Travaux publics.

M. Rouanet demande que l'urgence soit déclarée pour cette proposition qui a pour but de régler les rapports des employés des chemins de fer avec les Compagnies.

Les assurances sur la vie

Le scrutin sur le troisième tour de scrutin pour la nomination d'un membre du Comité consultatif des assurances sur la vie.

Sont nommés : M. Gabriel Bardet, 196 voix; M. Conay, 187 voix.

M. Gabriel Bardet, ayant obtenu la majorité absolue, est nommé membre du Comité.

Vendredi, séance à 9 heures du matin et à 2 heures de l'après-midi.

INFORMATIONS

Paris, 16 novembre.

Les Etudiants belges à Paris

Le Président de la République reçoit, demain après-midi, les étudiants belges qui sont venus à Paris. Un lunch leur sera offert dans la salle des fêtes de l'Hôtel.

Louis-Napoléon en France

Le prince Louis-Napoléon, venant de Saint-Pétersbourg, est arrivé hier, à quatre heures, à Paris, par la gare du Nord. Il paraît qu'il a refusé un tant toute espèce de partie du gouverneur.

Maladie du comte de Flandre

Le comte de Flandre est atteint d'une inflammation des voies respiratoires. Sa situation est très grave.

Baleinières perdues dans les glaces

On mande de New-York, qu'des flottilles de deux baleinières a été prise par les glaces australes. Il est impossible de dégager ces barques avant le mois de juillet. Barques quatre cents pêcheurs se trouvent isolés et en proie aux rigueurs d'un hiver polaire. On prépare une expédition de sauvetage.

Les Journaux du Jour

LA POLITIQUE DANS L'ARMÉE

Du Radical, sous la signature de M. Raoul :

La vieux politique (*Sic!*) qui en sont atteints, ce sont les grands chefs, qui ne perdent aucune occasion de manifester leur hostilité contre le régime ; ce sont ceux qui ne pardonnent pas au général André d'être resté au ministère en terre républicain ; c'est ce général Brugère qui pour dicter un rescrit relatif au salut militaire à général Percin ; c'est le même général, commandant une brigade aux environs de Paris, qui s'adresse par la parole à deux des colonels, l'un parce qu'il a été élu député, l'autre parce qu'il est protestant. Je pourrais citer les noms.

RÉFORMES JUDICIAIRES

La Lanterne, à propos des récentes débats à la Chambre sur les réformes judiciaires à venir, dit :

... Nous avons des juges conservateurs et sévères, indulgents aux grands, durs aux petits, des magistrats élevés chez les jésuites, qui vont prendre des ordres au confessionnal, dévoués obéissants de l'Ordre et respectueux du capital. C'est ainsi que la démocratie confie le soin d'appliquer les lois qu'elle établore à des hommes qui l'ignorent et la haissent. Et voilà pourquoi et souvent la jurisprudence restreint les libertés légales ; voilà comment le droit au syndicat, inscrit dans la loi de 1884 pour tous les travailleurs avec exception, est par les tribunaux refusé aux instituteurs ; voilà pourquoi les lois de protection du travail se bénéficient point aux ouvriers pour qui elles ont été faites ; voilà pourquoi les congrégations passent au travers des lois de défense que la République a édictées contre elles.

LA GRÈVE DES ARSENAUX

Dans le Siècle, M. Cornély, estimant que l'Etat doit conserver, aucun monopole de fabrication et faire exécuter tous les travaux publics par l'industrie privée, dit :

L'Etat sous a montré déjà ce qu'il savait faire comme fabricant d'allumettes. Il nous a montré ensuite ce qu'il pouvait faire comme installateur et exploitant du téléphone. Il est au train de nous montrer ses aptitudes comme constructeur maritime. Il serait facile de prouver que au moins de faire tout lui-même sous coûte plus de 200 millions par an ; il nous sous obstinons à ses les dont le résultat le plus clair est de soumettre les ouvriers aux inutilités des ouvriers et les ouvriers aux avaries des ouvriers !

Séparons tout le monde qui ne peut pas vivre ensemble ; que les ouvriers retournent dans les usines privées et non sabotaient les cuirassés et que les ouvriers remontent sur le flotte !

LA VIE MUSICALE

NOTES D'UN PARISIEN

16 novembre.

Il y a une douzaine d'année, la mort d'Ambroise Thomas suscita quelque agitation dans le Landerneau musical ; non point que l'illustre compositeur fût unanimement pleuré. Au contraire, certaines belles âmes — le musique gaudrait tout autant les sentiments que les mœurs — se réjouirent de l'événement, car le disparu était, musicalement, leur bête noire — pauvres belles âmes ! On s'agitait tout simplement, dans les clans avancés, pour faire nommer un réformateur à la succession de l'auteur de *Mignon* dans son fonctions de directeur du Conservatoire : ce fut le paternel M. Théodore Dubois qui obtint le chaise curule. Les chahuts-dérive en furent pour leur feu d'artifice. Mais quand les dix années de la direction Dubois, les curessons, les quolibets dont en accablait Ambroise, critiquent à son tour Théodore et quand celui-ci, à soixante-huit ans, éprouva, en mai, le compréhensible besoin de déposer le sceptre, la candidature de M. Gabriel Fauré se trouve prête à la réalisation du ministre.

Cette nomination a rempli d'aise la jeune école et M. Gabriel Fauré, on retour, fasche à tout de très beau le prix conservatoriel ; on ne s'étonnera pas que cet homme ait la sensibilité énergique, quelque chose fût la situation dans le monde artistique de nouveau directeur ; l'interdition, par exemple, des professeurs de la maison de faire partie des jurys d'admission, a suscité une levée de boucliers de personnel enseignant. La nomination essez singulière de M. Pierre Lalo, le remarquable critique du *Temps*, au Conseil supérieur, a déterminé la démission de MM. Saint-Saëns et Dubois qui sont partis en claquant brusquement la porte. M. Messenet, ménagent la chèvre et le chou, après avoir fait de démissionner, reste sur ses positions.

Pour en va créer une classe de cor, une classe de cuivre ; les chanteurs devront pendant leur premiers ennée n'étudier que le chant italien — le *bel canto* — et ne sera fort utile, car l'art de chant est bien compromis avec les partitions modernes pour lesquelles peut suffire le premier pitre en bâtiment venu, pourvu qu'il possède une jolie voix naturelle et chaudonnée timbrée. *Bref*, il y a de bon et de mauvais dans les réformes projetées ; mais il faudrait que tout cela en produisît une heure, sans tâtonnements et que l'on ne cherchât pas à écarter du Conservatoire ceux qui font en situation de lui conserver les saines traditions qui lui ont fait sa renommée ; que M. Théodore Dubois soit remplacé par une autorité, un maître qui, en somme, contient un contre dans l'enseignement jadis très problème et qui, en somme, qui d'agréablement s'opère. Enfin, voilà de formule, comme dans et saisons.

Le secrétaire emporté par l'Odéon, il y a trois semaines, par la direction des Sociétés théâtrales, avait en prix d'entrée des pièces rédaction, de diminuer le nombre d'entreprises similaires dont, pour certaines, la musique a fini par faire tous les frais du programme. Mais le théâtre Cluny, gaudrillard le plus, dont le cadre des matinées musicales et l'illustre St-Saëns a patronné le récent séance d'immagrauflen ten y donna un nouveau succès, pour violoncelle, jouée par le même et par le violoncelliste Grisez. Au théâtre Molière — au Boeffes-de-Nord — des concerts d'orchestre sous la direction de M. Clémandé — la jeune — s'y donnent avec succès. Les matinées Doubé dont le tenderlaire vient de mourir, regretté du monde artistique, vont bientôt recommencer à l'Ambigu. Les concerts Le Rey qui reprit dimanche dernier avec un intéressant programme de morceaux connaissés. C'est le lot et rien de spécialement musical... et pourtant, hélas !...

Le temps est toujours doux...

Jeanpierre Vaillon accueil fait à *Soleil* consécrait, poème symphonique correct et lié, dû de M. Lefèvre-Dodé, de Reims, aux Concerts Lamoureux, et à la *Ballade*, pour Sclo, harpe et orchestre, également inédite, de M. Périlhon aux Concerts Colonne, et la belle ovation faite à l'orchestre de ces concerts pour la splendide exécution de *Rose d'Ombrie*, cette perle tombée de l'écrin de Saint-Saëns.

GUSTAVE MOUCHEY.

Les Voyages du « Progrès du Nord »

A la Côte d'Azur

Nous informons avec plaisir nos lecteurs que la Section Littéraire du *Tourisme Français* étudie en ce moment, de concert avec l'agence des *Voyages Modernes*, les conditions d'une excursionnistes, une série de voyages devant avoir lieu à diverses dates échelonnées et qui auront pour but le Côte d'Azur.

Jusqu'alors, les excursistes dirigées sur cette station ne rencontraient rien de pratique qu'aux voyageurs fortunés ; grâce au concours des deux organisations alliées au *Progrès du Nord*, il sera établi en faveur de nos lecteurs des avantages exceptionnels qui permettront à tous de visiter en une huitaine de jours, **Marseille, Cannes, Nice, Menton, Monte-Carlo, Toulon**, etc.

Les prix établis comprendront à forfait toutes les dépenses de voyage : transport en chemin de fer, voitures pour la visite des villes, repas et logements dans les hôtels très confortables, attractions, pourboires, guides, etc.

Nous publierons prochainement le programme de ces belles excursions qui intéresseront, nous en sommes certains, bon nombre de nos lecteurs.

LA RÉGION

Entre braconniers et gardes-chasses

A SAINT-AMAND

(Nouveaux détails)

L'enquête a établi que le fusil qui a servi aux braconniers est la propriété de Brenay ; mais ce dernier a déclaré qu'il leur avait prêté le fusil, il avait tiré deux coups de fusil et tué un faisan ; puis, il avait passé son arme à son compagnon. Deltombe venait de décharger l'arme à son tour lorsque les gardes sont arrivés.

Ce seul point n'est pas en contradiction avec la déposition du garde-chasse Coudour, il confirme au contraire que c'est bien Deltombe qui apparaît le premier à le droite du garde et qui tirait son fusil en.

Deltombe, de son côté, prétend qu'il était à la gauche du garde et que son complice contredit. Leurs dépositions ne sont conformes que sur leur fuite et leur prétention de ne pas avoir tiré sur le garde Coudour.

Deltombe qui a été écroué ne paraît point beaucoup de peine à se disculper.

Bieuy qui n'est pas encore prévenu de tentative d'homicide n'a pas été maintenu, il a été invité à se présenter devant M. le Juge d'instruction.

Les gardes ayant dit l'objet de menaces antérieures, on nu s'étonnera donc pas — s'il pouvait être établi que les braconniers n'ont ni menacé, ni tiré sur les gardes, — que les gardes aient déchargé leurs armes. Tout récemment, Coudour, en revenant d'une ronde, trouvait sur son passage, épinglé à une ensile, un petit carré de papier l'avertissant qu'il ne verrait pas la nouvelle année.

Cette menaces venait sortie de braconniers professionnels et ne peut être imputée ni à Deltombe, ni à Bieuy, qui ne sont même pas, dit-on, des braconniers, surtout Deltombe qui aurait braconné dimanche pour la première fois.

Cette fête a beaucoup étonné le bameau, d'autant plus que la famille de celui-ci est bien répétée. Le père de Deltombe a été garde-chasse pendant près de vingt ans et son frère est encore actuellement garde pour M. Alfred Tournois.

Jeune fille grièvement brûlée

A VALENCIENNES

Hier, vers midi, Mlle Hortense Joly, 18 ans, originaire de Bizing, servante depuis quelques jours chez M. Lemaire, négociant en chaussures, rue de Famars, 81, était occupée dans la cuisine à faire de la cicoce pour Mme Lemaire, qui est alitée.

L'eau chauffait sur un réchaud à gaz placé sur le sol ; à un moment donné, la jeune fille s'était, par trop approchée du réchaud, le feu prit à son jupon, et en un instant, elle fut environnée de flammes.

M. Fernand Beaulant, l'aimable employé de bureau de l'Etat civil de Valenciennes, qui se trouvait chez son beau-père, M. Lemaire, prit aussitôt son pardessus sur la pauvre fille, et à deux reprises essaya d'étouffer les flammes. Mais Mlle Jolly, affolée, se dégagea brusquement et s'enfuit dans la rue. Avertie par la foule et hélée lui-même en passant droit, M. Beaulant lui put la rouler.

Des passants et des voisins se portèrent aussitôt au secours de la jeune fille et après l'avoir recouverte sur le trottoir, parvinrent à étouffer les flammes.

Transportée chez un voisin, M. Sobeyn, tapissier, Mlle Joly reçut les soins de M. le docteur Delattre qui constata des brûlures en pourpre et au deuxième degré aux jambes, une cuisse et au dos et contenus sont transportée à l'Hôtel-Dieu.

L'état de la jeune fille est assez grave, mais non désespéré.

INCIDENT FERRETTE-ROSE

M. Ferrette avait saisi la Chambre d'un incident en déclarant qu'une charge de notaire avait été créée à l'initiative d'un député de l'opposition ; il estimait cette charge à 150.000 francs. Le député de l'opposition en question, il était le conseiller général M. Rose, député du Pas-de-Calais.

Ce dernier a fait, dans les couloirs de la Chambre, la déclaration suivante :

« Je proposais avec le dernier ministère certaines affirmations apparues à la tribune de la Chambre par M. Ferrette, qu'il y a eu marchandage, si abdication d'aucune sorte.

« Les chiffres apportés par M. Ferrette, soit pour les produits éventuels des charges de notaires créées, soit par les indemnités à verser aux titulaires actuels, sont absolument fantaisistes et ne sont aucunement indiscutables et ne sont contrôlés avec les plus grands soins par notre Chambre.

« M. Ferrette a affirmé que les titulaires nouveaux auront un monopole absolu dans leur canton. S'il avait pris la peine de lire le projet déposé depuis 15 jours par le Garde des Sceaux, il aurait vu que le projet avait pour but d'éviter de permettre aux titulaires de fonction de conserver le droit d'indemnité dans leur commune actuel et de maintenir ainsi leur situation et leur clientèle. C'est donc au titre qu'un dans ce projet ne peut être sérieusement discuté et l'affaire présente un caractère fort sérieux.

« Au surplus, c'est sur la présentation de la liste des bénéficiaires de ce projet que se font les nominations, et tout le monde sait qu'elles ont été faites guidées par des considérations professionnelles. C'est donc à tort qu'on a voulu mêler la politique à une affaire où elle n'a rien à voir ».

Mise en liberté de Loizement

Jeudi, à neuf heures et demie du matin, Loizement est sorti de la prison de Melun.

Son beau-frère, M. Tassinconrt est sa sœur sont venus à la levée d'écrou.

Des notices étonnantes, que notre plume ne refuse à décrire, se sont produites.

M. Loizement et les siens qui ensuite pris place dans une automobile appartenant à une personne n'intéressant à eux.

Avant de quitter Melun, M. Loizement a remercié le gardien-chef de la maison centrale et lui a dit que le parfait de Soleil est libéral.

La formalité de la levée d'interdiction du séjour à Paris étant accomplie, M. Loizement restera donc cette ville où une place lui est assurée.

La libéré quitte la maison centrale de Melun avec un pécule de 118 francs qu'il a amassé pendant sa détention, lorsqu'il rempliss et les fonctions de comptable des ateliers de la Maison centrale.

Le jour de la libération est le dernier document qu'a laissé M. Etienne et le premier signé par M. Dubiel.

Médailles d'honneur. — Des médailles d'honneur sont accordées aux ouvriers et employés comptant plus de trente années dans le même établissement :

Jeanne Marie Bouffard, ouvrière dans la maison Altesia, à Boulogne ; MM. Jules Bourbotte, ouvrier peintre dans la maison Aimé, à Douai ; Léon Lachier, garde-barrière à la Compagnie du Nord, à Tourcoing ; J.-B. Delette, ouvrier dans la maison Altesia-Peytit, à Boulogne.

MM. Auguste Demeilly, ouvrier mineur à la Société houillère des mines de Liévin ; Alfred Deseilly, ouvrier mineur à la Société houillère des mines de Liévin, à Angres ; Noël Dumont, ouvrier à la Société anonyme des Ciments français, à Boulogne ; Jean Jullien, cotisier à la Société des Ciments français, à St-Martin-Boulogne ; François Lebègue, ouvrier rhabilleur à la Société anonyme des Ciments français, à St-Martin-Boulogne ; Mlle Victorine Lecomte, ouvrière dans la maison Vandesmet, à Wattrelos ; Mlle Françoise Ladoux, ouvrière à la Société anonyme des ciments français, à Boulogne ;

Mlle Marie Iseroux, ouvrière dans la maison Vandesmet, à Wattrelos ; MM. Jean Mees, mécanicien dans la maison Vandesmet, à Wattrelos ; Lucien Pauly, contremaître à la Société des Ciments français, à Boulogne ; J.-B. Thélocas, pesqueur dans la maison Vandesmet, à Wattrelos ; Louis Ulrich, ouvrier mineur à la Société houillère de Liévin ; Eugène Vasselle, mécanicien, Gustave Vasselle, ouvrier mécanicien, Louis Vasselle, boucleur, Victor Verrouet, mécanicien dans la maison Vandesmet, à Wattrelos.

MM. Joseph Delannoy, journalier dans la maison Pierre Hemet, à Lillers ; Alexandre Gallet, tisserand dans la maison Dubois et Cie, à Velennes-sous-Lillers ; Jules Bohem, employé à la Compagnie du chemin de fer du Nord, à Lille ; Désiré Dewarrin, facteur mixte de 2e classe, Compagnie d'Orléans, à Lille ; Jules Buttillioul, sous-chef de bureau des expéditions P.V., à Lille ; Elie Richard, employé à la Compagnie du chemin de fer du Nord, à Lille ; Oscar Tilly, employé à la Compagnie des chemins de fer du Nord, à Lille ; Chrysole Bury, garçon boulanger dans la maison Lebeau-Rossignol, à Maubeuge.

Le mouvement de la population. — Le *Journal Officiel* vient de publier le mouvement de la population pendant l'année 1904.

Nous y relevons pour le département du Nord une population de 1.866.991 habitants, 15.938 mariages, 348 divorces, 47.155 naissances et 34.911 décès et pour le département de Pas-de-Calais une population de 985.891 habitants, 8111 mariages, 210 divorces, 29.304 naissances et 18.892 décès.

DANS L'ARMÉE

Les journées d'absence

Il a été dit, il y a environ un mois, que le ministre, désireux de diminuer les chiffres des journées résultant des journées d'absence imposées aux troupes, avait demandé dans ce but des comptes rendus sur la situation de ces économies au 1er octobre 1905.

L'examen de ces comptes rendus a permis de constater que le chiffre déjà obtenu dans l'ensemble de l'armée est suffisamment élevé pour permettre d'escompter une réalisation facile du total des journées d'absence à atteindre cette année.

D'une manière générale, le nombre des journées restant à réaliser en cours du quatrième trimestre est inférieur au chiffre de journées obtenu en temps normal.

En conséquence, le ministère a décidé que les corps n'auront plus à se préoccuper de la circulaire du 3 avril dernier, et, comme on le sait, on s'en est, avait élevé les fractions précédemment arrêtées.

CHRONIQUE MINIÈRE

La loi de 8 heures dans les mines

Très prochainement, sera appliquée la loi qui doit assurer la limitation à 8 heures de la journée de travail dans les mines.

Cette loi, par une bizarrerie incompréhensible, ne sera applicable qu'aux ouvriers occupés à l'avancement et du fait, les ouvriers, ne tout, les ouvriers qui, cependant, ont eu seul, parce peut se trouvement des galeries.

Les députés Basly, Bouvard et Lamendin en sont rendus auprès de M. le Ministre des travaux publics pour lui demander que les derniers ouvriers bénéficient de la loi de 8 heures.

Dans le même entrevue, les représentants des ouvriers ont appelé la question des « délégués mineurs qui actuellement peuvent toucher le salaire de 20 journées de travail par mois, mais qui se voient contraints à ne faire que 10 ou 12 visites régulières par mois.

C'est la modification de l'article 2 de la loi qui peut mettre, au terme à cette situation singulière.

M. Le Ministre qui a bien accueilli les trois députés, a promis d'examiner la question dès le lot de prendre l'initiative des mesures propres à donner satisfaction aux mineurs.

Le marché charbonnier

De toutes parts on signale la situation comme s'affermissant chaque jour. Les expéditions sont toujours importantes, que les derniers et les stocks étant insignifiants, on pense que les prix du charbon et du coke vont s'orienter vers la hausse.

On dit que les compagnies minières, un grand nombre de centres, comptent encore à faire faire à haute-ouverture fermée le gaillaisinode Ste-Barbe : quantité d'heures de travail supplémentaires. L'an prochain, avec l'application de la nouvelle loi, elles n'auront plus la faculté d'imposer ce surmenage à nos mineurs.

LILLE

Les revendications ouvrières

Chez les typographes

Nous avons un nouvel changement à signaler au sujet de la grève des typographes. Les ouvrières de la maison Lamoche ont repris le travail ayant obtenu satisfaction de leur patron.

La grève avait été déclarée dans cette maison sur une question de principe.

M. Lamoche payait, en effet, aux ouvriers en tarif syndicaux par la Chambre syndicale, mais ce lui demandait de l'accepter comme un droit alors qu'il pouvait, jusqu'ici, être considéré comme une faveur.

Il reste donc, aujourd'hui, seulement dix-huit chômeurs, 50 à l'*Echo du Nord*, 2 chez Wartel, 45 chez Delemarre Dubar, 1 chez Lefebvre-Ducrocq, 8 chez Nivelle et 4 chez Nasz.

Chez les lithographes-papetiers

Une réunion a eu lieu hier soir, dans laquelle on a voté l'ordre du jour suivant :

« Les ouvriers lithographes, papetiers et similaires, réunis en assemblée générale le jeudi 16 novembre, après avoir entendu le compte rendu des démarches faites par les délégués auprès des patrons,

« Décident que dans les maisons qui n'auraient pas donné de réponse satisfaisante samedi soir à 7 heures, le travail ne sera pas repris lundi. »

Ils se réuniront en comité dimanche à neuf heures du matin et en assemblée générale le même jour, à 4 heures de soir, à l'Hôtel des Syndicats, pour prendre les mesures qui nécessite la situation.

Congrès proportionnaliste

La Ligue pour la représentation proportionnelle en propose du tenir à Lille dans le courant de décembre un Congrès qui rassemblera deux ses grandes ligues : celle tenue à Arras l'an dernier.

Les adhésions, communications, suggestions sont dès maintenant reçues par M. J. Dessaint membre du Comité central de la Ligue, délégué général au Congrès, 69, place St-Denis, Amiens.

Les *Fourrures* sont toujours en vogue. Nous *conseillons* aux Dames de ne pas achetter avant d'avoir vu aux *Galeries Lilloises* leurs assortiments superbes.

n.n 21090

La Comédie Française à Lille

Ainsi que nous l'avons annoncé, une représentation de *La Fête de Gérard*, comédie en un acte de M. Emile Augier, sera donnée le samedi 25 novembre 1905, par les artistes du Théâtre Français, au bénéfice de la caisse de retraites de la *Société de secours mutuels Typographique Lilloise*.

Les places sont actuellement prises par MM. Baillot, Truffier, Paul Mounet, Laugier, Hamel, Revet, Siblot, Dessonnes, Falconnier, Gaudy, Mme Sorel, Piérat, Parscous, Lherbey.

La location sera ouverte chez le Président de la Société, 62, rue de Tournai, à partir du lundi 20 novembre, de 10 heures à midi et de 2 heures à 5 heures du soir.

Ecrasé par son véhicule

Après avoir opéré un déchargement de bière à l'estaminet portant l'enseigne : « A la Vache grasse », place du Vieux-Marché-aux-Poulets, rue de Tourcoing, Jean Vrée 11 ans, de Marcq, Georges Mitis, employé à faire exécuter un mouvement tournant à son chariot.

Le virage était rendu particulièrement malaisé par l'étroitesse de la chaussée. Le charretier était monté sur son siège quand soudain la voiture enbâ au violent cahot qui la précipite sur le sol.

Malheureusement, les chevaux continuèrent le mouvement et le roue de devant passa sur la jambe gauche du cocher, qui fut immédiatement dégagé par des passants.

Transporté dans une pharmacie voisine, le blessé reçut des soins de M. le docteur Rosel, qui diagnostique une fracture de membre.

Selon son habitude, le blessé fut transporté à son domicile à Rouges Barres.

Un phénomène atmosphérique

Dans la soirée de mercredi vers neuf heures une lueur rouge s'élève dans le ciel vers le Nord de Lille. On crut à un incendie et de nombreux curieux se mirent à la recherche de sinistre qui semblait devoir être grave.

Il ne s'agissait que d'un phénomène atmosphérique que les savants météorologistes rechercheront sans doute non expliquer. C'est égal, nos concitoyens eut été fort intrigués par cette lueur.

Tombé d'insolation

Jeudi, vers une heure de l'après-midi, un ouvrier passant boulevard des Ecoles s'abattait subitement après avoir essayé, mais en vain, de se retenir à un mur.

Immédiatement entouré par de nombreux passants, il fit comprendre qu'il était torturé par la faim. Cet infortuné, nommé Théophile Fritz, déclare venir de Maisnieux-St-Jean, dans le but de trouver une besogne quelconque à notre ville, mais hélas ! la faiblesse l'emportant — n'ayant pas mangé depuis deux jours — il ne pouvait continuer son chemin.

M. le docteur Hillet, appelé, fit transporter le malheureux à son domicile, lui fit servir un cordial et de la nourriture aux moiseux populaires et il fut se restaurer complètement.

Installation d'un nouveau magistrat

Le tribunal civil, présidé par M. Bassenville, président, a procédé, en présence du barreau des magistrats, sur les réquisitions de M. Chouzy, procureur de la République, à l'installation de M. Rousseau, président du tribunal civil d'Hazebrouck, comme juge à Lille, en remplacement de M. Lové.

Les bureaux de placement

On se rappelle qu'un certain nombre de détenus, placées à leurs sommes pauvres, avaient été renvoyés devant le tribunal correctionnel de Lille et condamnés ; l'un d'eux avait fait appel et, après confirmation, il était pourvu en cassation.